



# PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Niort, le **21 MARS 2023**

### MESURES DE RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU POUR LES PROFESSIONNELS, LES COLLECTIVITÉS ET LES PARTICULIERS DANS LE DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Les précipitations de ces derniers jours ont permis une amélioration du débits des cours d'eau et du niveau de la nappe sur le bassin de la Dive du Nord.

Dans ce contexte, des mesures de restriction des usages de l'eau sont assouplies sur le bassin de la Dive du Nord à compter du mardi 21 mars 2023.

#### Mesures concernant l'irrigation agricole

Les prélèvements dans la nappe du bassin de la Dive du Nord passe en niveau 1 (vigilance) à compter du 21 mars 2023 signifiant une auto-limitation des prélèvement.

Les prélèvements en rivière ne sont quant à eux plus soumis à des mesures de restriction à compter du 21 mars 2021.

#### Mesures concernant les autres usages de l'eau pour les professionnels, collectivités et particuliers prélevant directement sur le milieu naturel

Pas de mesure.

#### Mesures concernant les usages de l'eau à partir du réseau d'alimentation en eau potable

Pas de mesure.

Les communes concernées par sous-bassin versant sont précisées en annexe 1.

Pour vous permettre de retrouver de quel bassin vous dépendez, la DDT des Deux-Sèvres a développé une plateforme internet au lien:

<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Arretes-de-restriction-d-eau-2022>

Bureau Communication Interministérielle

Tél : [ 05.49.08.68.02 ou 68.01 ]

Courriel : [[pref-communication@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-communication@deux-sevres.gouv.fr)]

Adresse : 4 rue du Guesclin 79000 NIORT



Les informations sont aussi disponibles sur le site internet PROPLUVIA accessible au lien suivant : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

• Récapitulatif des restrictions en vigueur dans le département des Deux-Sèvres			
Activités	Niveau de restriction	Bassins	Dates d'application (depuis le)
Irrigation agricole prélèvement en nappe	<b>Niveau 1 : vigilance</b>	<b>Dive du Nord</b>	<b>Mardi 21 mars 2023 – 8h</b>
Irrigation agricole prélèvement en rivière	<b>Hors alerte</b>	<b>Dive du Nord</b>	<b>Mardi 21 mars 2023 – 8h</b>

### **Annexe 1**

Liste des communes concernées par les nouvelles mesures de restrictions  
à compter du lundi 13 mars 2023 – 8h

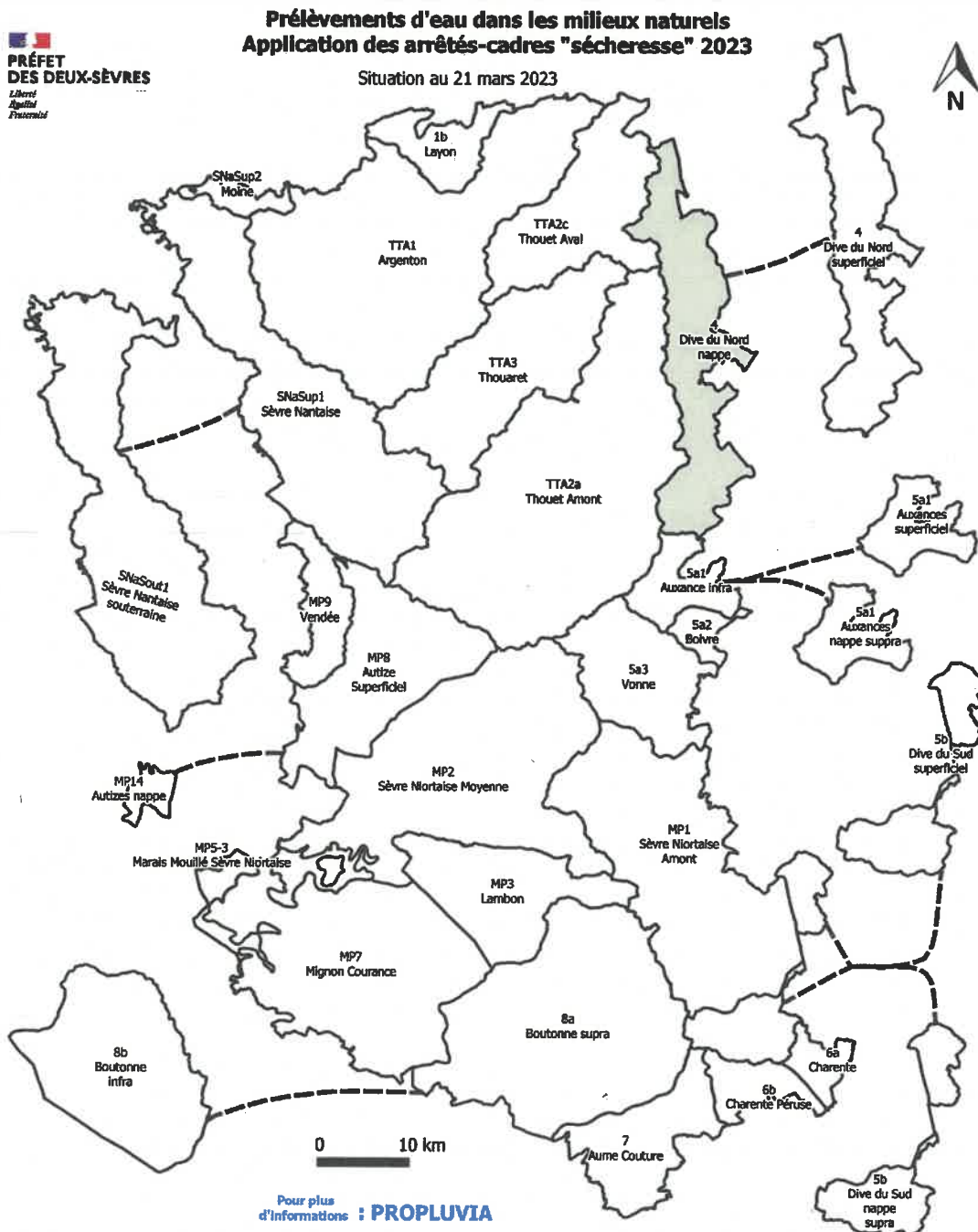
#### ***Dive du Nord***

ASSAIS LES JUMEAUX	BILAZAIS	BORCQ SUR AIRVAULT	BRIE
DOUX	MARNES	OIRON	ST JOUIN DE MARNES
THENEZAY	TOURTENAY		

Bureau Communication Interministérielle  
Tél : [ 05.49.08.68.02 ou 68.01 ]  
Courriel : [\[pref-communication@deux-sevres.gouv.fr\]](mailto:pref-communication@deux-sevres.gouv.fr)  
Adresse : 4 rue du Guesclin 79000 NIORT

## Annexe 2

### Carte des niveaux d'alerte en vigueur dans le département



**Légende**

Nom des seuils d'alerte par sous-bassin		
NIVEAU	Basins Sèvre Niortaise-Marais poitevin, Thouet-Thouaret-Argenton, Sèvre Nantaise, Layon, Charente-Boutonne	Basins Clain, Dive du nord
1	Vigilance	Vigilance
2	Alerte	Alerte
3	Alerte Renforcée	Alerte Renforcée
4	Crise	Crise
5	Crise 2	Crise 2

**NB: il convient de se référer aux arrêtés de restriction en vigueur ainsi qu'au tableau annexé au communiqué de presse pour connaître le détail des prescriptions applicables par sous-bassin.**

Tableau 10 - N - BD - C - R - D - G  
 Q:\P\_2\Bou\EAU\PRELEVEMENT\1\DATA\TRU\EMAR\_FMI\2023\2023\_PAL\_2023\_jud.pdf

date édition : 2023-03-17

**Bureau Communication Interministérielle**  
 Tél : [ 05.49.08.68.02 ou 68.01 ]  
 Courriel : [ [pref-communication@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-communication@deux-sevres.gouv.fr) ]  
 Adresse : 4 rue du Guesclin 79000 NIORT

